



Commission des dynamiques territoriales

23 - Protection de l'environnement

Proposition de conclure un avenant au contrat-cadre entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2016/584

Service gestionnaire :

L420 - Service Eau, assainissement, déchets

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet d'avenant au contrat de partenariat conclu entre le Département avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la période 2013 - 2018. Ce contrat, relatif à la coordination des actions et interventions des deux entités en matière de restauration et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides, nécessite de faire l'objet d'une révision sous la forme d'un avenant, en raison de modifications du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau. Il est proposé un ensemble d'actions liées aux compétences du Département ou au bénéfice des territoires qui feront l'objet d'un soutien financier de l'Agence.

1) Historique et contexte

Le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau conduisent de longue date des politiques coordonnées dans le domaine de l'eau. Ces politiques coordonnées sont traduites dans des contrats de partenariat conclus pour 6 ans, ce qui permet d'en assurer la cohérence avec les programmes que l'Agence conduit en application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhin-Meuse (Sdage).

Le contrat actuellement en vigueur couvre la période 2013/2018. Il a été adopté par l'Assemblée plénière le 24 juin 2013 (délibération CG/2013/10). Il définit notamment les modalités d'attribution d'aides financières aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'enveloppe financière de solidarité urbain rural (SUR), pour la réalisation de travaux en matière d'eau potable, d'assainissement, de renaturation de cours d'eau, ainsi que pour la mise en œuvre de missions partagées réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider des modifications au contrat actuel afin de prendre en compte les évolutions liées à l'adoption du Sdage et du 10^{ème} programme révisé de l'Agence.

2) Projet d'avenant au contrat de partenariat pour la période 2017-2018

Le projet prévoit la poursuite de différentes missions partenariales déjà portées par le Département, le soutien de l'Agence à des actions engagées par le Département, et des actions nouvelles présentant un enjeu pour les deux partenaires.

- Dans les actions déjà engagées par le Département et qui pourraient bénéficier d'un soutien de l'Agence, on peut citer :
 - La suppression de l'usage des pesticides et la sensibilisation à l'alimentation bio dans les collèges,
 - La politique des espaces naturels sensibles : soutien possible aux actions d'acquisition et de valorisation des sites,

- La conduite d'opérations pilotes de renaturation des sites dans le cadre d'aménagements fonciers.
- Les actions nouvelles :
 - La lutte contre les toxiques dans le cadre des emprises routières (rapport de synthèse sur les analyses disponibles),
 - L'animation de démarches de développement de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales en zone urbaine (en partenariat avec l'ATIP et autres acteurs du territoire),
 - Une exposition sur l'eau à l'Hôtel du Département (thématique envisagée sensibiliser la population aux conséquences du changement climatique).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide de modifier le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, relatif à la coordination des actions et interventions en matière de restauration et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides dans le Bas-Rhin sur la période 2017-2018,

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention cadre pour l'eau dans le Bas-Rhin 2013-2018, ci-joint, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018,

- autorise son Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY